

bourgeoisie, et qu'en conséquence le nivellement des castes, pour en avoir été le résultat, n'a pas été le but unique et suprême de la Révolution.

Les prérogatives et les titres nobiliaires n'étaient pas l'apanage exclusif des descendants des anciennes races ou même des simples anoblis par lettres royales. Ils s'acquéraient aussi, et le plus souvent, par l'exercice et la possession des offices dont j'ai parlé plus haut, et que recherchait ardemment la bourgeoisie, dès qu'elle avait atteint, par l'épargne, l'une de ses facultés maîtresses — un certain degré de bien-être et de fortune. Quand un marchand s'était enrichi par le commerce, son plus vif désir, son ambition la plus opiniâtre était de faire pourvoir ses fils de l'un de ces offices enviés, et de l'introduire ainsi, par une porte dérobée, quoique largement ouverte, dans le corps des privilégiés. On peut, dans une statistique de la population et de la richesse, observer comme en un miroir l'état de la conscience et des mœurs publiques. Le bien-être, la fortune n'étaient pour la plupart de nos aïeux de condition moyenne qu'un but indirect et presque secondaire, un moyen ; le principal objectif, c'était l'accession à la noblesse. Il est de la nature humaine de toujours tendre à s'élever ; ne lui reprochons pas cet orgueil : sagement entendu et limité, il est le germe des vertus généreuses et des grandes actions. Autrefois le tabellion ou le procureur rêvait de faire de son fils un avocat, l'avocat un juge au bailliage ou un maître aux comptes, le maître aux comptes, un conseiller ou un avocat général au Parlement. Après deux générations, le descendant d'un officier de cour souveraine était noble ; après cent années, il était gentilhomme de race, il prenait rang en Bourgogne dans les états provinciaux, au milieu des représentants des plus vieilles et des plus illustres familles. Et pourtant son bisaïeul n'avait été qu'un obscur négociant, un petit patricien, un humble homme de loi, un bourgeois, quelquefois même — cela s'est vu souvent — un fils de serf, un affranchi.

Qu'étaient-ce que les Bouchu, les Baillet, le Joly, les Chambellan, les Berbizey, les Millière, les Valon, les Bouhier, les Requeleyne, et tant d'autres magistrats célèbres dans les fastes judiciaires bourguignons, dont la postérité fit souche de marquis,